

Modalités de l'épreuve certificative des UC 1 et UC 2

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Les Compétences évaluées sont les suivantes :

U.C1 E.C d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

U.C 2 E.C de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

Composition de la commission d'évaluation : 2 experts de l'OF

L'épreuve se décompose en 3 parties

1 LE DOSSIER

- Le dossier doit être paginé et comporter un sommaire. Il doit comporter 20 pages minimum (sans les annexes)
- Dans ce dossier, le candidat explique la conception, la mise en œuvre et la réalisation de son projet d'animation
- Ce projet est réalisé au sein de sa structure d'alternance pédagogique
- Le dossier doit être remis à la coordonnatrice au moins 10 jours avant la date de certification sous 2 formes : une version papier et une version PDF.

2 LA PRESENTATION ORALE

- 20 minutes maximum pour présenter le projet
- Le candidat n'est pas interrompu pendant sa présentation mais il est informé 1 minute avant la fin du temps restant
- Si le temps est dépassé, il est arrêté par les évaluateurs
- L'utilisation d'outils, supports de présentation est libre mais fortement conseillée

3 L'ENTRETIEN

- Entretien de 20 minutes maximum avec le candidat (Si le candidat n'a pas utilisé les 20 minutes prévues pour sa présentation, le temps restant se reporte sur l'entretien)
- Les évaluateurs questionnent en se référant aux éléments présentés dans le dossier et à l'oral

La durée totale de l'épreuve ne peut excéder 40 minutes